

# **INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV**

---

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

**Rapport annuel incluant les états financiers audités  
au 31/12/23**

R.C.S. Luxembourg B34355

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV

---

## Table des Matières

Organisation et administration	3
Informations générales	4
Rapport du Conseil d'Administration	6
Rapport du Réviseur d'entreprises agréé	7
Etat combiné des actifs nets au 31/12/23	11
Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/23	12
Compartiments :	13
INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - FRANCE SMALL	13
INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - EUROPE SMALL	19
Notes aux états financiers	26
Informations supplémentaires non auditées	30

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont reçues sur la base du prospectus d'émission courant accompagné du dernier rapport annuel et, après sa parution, du dernier rapport semestriel.

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV

---

## Organisation et administration

### **SOCIÉTÉ DE GESTION :**

Indépendance AM S.A.S (depuis le 21 avril 2023)  
17, Rue du Colisée  
F-75008 Paris  
France

Indépendance AM S.A. (jusqu'au 20 avril 2023)  
5, Allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

### **CONSEIL JURIDIQUE :**

Elvinger Hoss Prussen  
2, Place Winston Churchill  
L-1340 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

### **RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ :**

Ernst & Young S.A.  
35 E, Avenue John F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

### **BANQUE DÉPOSITAIRE, TENEUR DE REGISTRE ET**

**AGENT DE TRANSFERT :**  
CACEIS Bank, Luxembourg Branch  
5, Allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

### **AGENT DOMICILIATAIRE, AGENT ADMINISTRATIF, AGENT PAYEUR ET AGENT DE COTATION :**

CACEIS Bank, Luxembourg Branch  
5, Allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

### **SIÈGE SOCIAL :**

5, Allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS

### **PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS :**

William de Prémoré-Higsons  
Président, MARLET S.A.S.  
29, Rue Marbeuf  
F-75008 Paris  
France

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS :**

Alain Picherit  
Administrateur  
112, Avenue Victor Hugo  
L-1750 Luxembourg  
Grand-Duché du Luxembourg (depuis le 5 mai 2023)

Sandrine Dubois  
Administrateur  
125, Avenue Gaston Diderich  
L-1420 Luxembourg  
Grand-Duché du Luxembourg (depuis le 5 mai 2023)

Marc Gouget  
Directeur de l'Analyse Financière Actions, CM-CIC  
6, Avenue de Provence  
F-75441, Paris Cedex 9  
France (jusqu'au 5 mai 2023)

Frédérique Bouchet-Lundgren  
Administrateur indépendant  
5, Rue John Gruen  
L-5619 Mondorf les Bains  
Grand-Duché du Luxembourg (jusqu'au 5 mai 2023)

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV

---

## Informations générales

INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV (le « Fonds ») est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B34355. Le Fonds est une société anonyme de droit luxembourgeois et remplit les conditions pour être reconnu comme une société d'investissement à capital variable (« SICAV ») à compartiments multiples régie conformément aux dispositions de la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

La forme juridique du Fonds est désormais une société anonyme de droit luxembourgeois.

Le capital du Fonds est à tout moment égal à l'actif net et est représenté par des actions émises sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées.

Suite à la parution de la résolution circulaire du 20 avril 2023, le nom du compartiment « INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - FRANCE » a été remplacé par « INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - FRANCE SMALL » tout comme « INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - EUROPE » a été remplacé par « INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - EUROPE SMALL ».

Suite à la fusion-acquisition à la date effective du 21 avril 2023, la société de gestion Indépendance et Expansion AM S.A. a été remplacée par Indépendance AM S.A.S.

A la date du 31 décembre 2023, le Fonds comprend deux compartiments :

- INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - FRANCE SMALL
- INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - EUROPE SMALL

### • INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - FRANCE SMALL

La politique d'investissement du Compartiment France Small consiste à acheter des actions de sociétés françaises cotées sur un Marché Réglementé conforme aux exigences de la Directive 2004/39/CE, dont la capitalisation boursière est inférieure ou égale à la plus haute capitalisation boursière de l'indice CAC Mid & Small NR et dont la valorisation est faible en dépit d'une rentabilité des fonds propres et/ou des capitaux investis supérieure à celle du marché, et à les vendre progressivement quand elles ne répondent plus à ces critères.

Le Compartiment France Small se doit d'être complètement investi sous réserve des contraintes de liquidité dues au statut de SICAV du Fonds. Les liquidités ne devraient pas représenter plus de 15% de l'actif net du Compartiment France Small, sauf circonstances exceptionnelles.

Le Fonds n'investira pas plus de 10% de l'actif net du Compartiment France Small en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières conformes aux exigences de la Directive.

Par ailleurs, le Compartiment FRANCE SMALL intègre à son processus de sélection les critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le compartiment FRANCE SMALL promeut, en autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, et se qualifie comme produit soumis à l'article 8 de SFDR.

### • INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV – EUROPE SMALL

La politique d'investissement du Compartiment Europe Small consiste à acheter des actions de sociétés européennes cotées sur un Marché Réglementé conforme aux exigences de la Directive 2004/39/CE, de taille petite ou moyenne, dont la capitalisation boursière est strictement inférieure à 10 (dix) milliards d'euros et dont la valorisation est faible en dépit d'une rentabilité des fonds propres et/ou des capitaux investis supérieure à celle du marché, et à les vendre progressivement quand elles ne répondent plus à ces critères.

Le Compartiment Europe Small se doit d'être complètement investi sous réserve des contraintes de liquidité dues au statut de SICAV du Fonds. Les liquidités ne devraient pas représenter plus de 15% de l'actif net du Compartiment Europe Small, sauf circonstances exceptionnelles.

Le Fonds n'investira pas plus de 10% de l'actif net du Compartiment Europe Small en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières conformes aux exigences de la Directive.

Par ailleurs, le Compartiment EUROPE SMALL intègre à son processus de sélection les critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le compartiment EUROPE SMALL promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, et se qualifie comme produit soumis à l'article 8 de SFDR.

Les classes d'actions actuellement en émission sont :

- La classe d'actions de capitalisation réservée exclusivement aux Investisseurs Institutionnels (la « Classe X(C) ») ;
- La classe d'actions de capitalisation destinée aux investisseurs autres que des Investisseurs Institutionnels (la « Classe A(C) »).
- Jusqu'au 19 avril 2021, la Classe d'actions de capitalisation destinée uniquement à des, ou par le biais de, gestionnaires, conseillers en investissement, distributeurs ou intermédiaires financiers (sélectionnés ou approuvés par la Société de Gestion) qui, selon des exigences légales et/ou réglementaires, n'ont pas le droit d'accepter ou de retenir des rétrocessions de la part de partie tierce ou qui, en vertu d'arrangements contractuels, n'ont pas le droit d'accepter ou de retenir des rétrocessions de partie tierce, et d'Investisseurs Institutionnels au sens de la Loi de 2010 autre que des intermédiaires financiers qui sont approuvés par le Fonds et/ou par la Société de Gestion et souscrivant en leur nom propre (la "Classe I (C)"); le montant minimum de souscription initial est de 500 000 euros. Pour la Classe I (C) du Compartiment France, le minimum de détention est de 500 000 euros, le Conseil d'Administration pourra décider à sa discrétion que tout rachat conduisant à un investissement résiduel inférieur à moins de 500 000 euros entrainera la conversion des actions de Classe I (C).

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV

---

## Informations générales

A compter du 20 avril 2021, la Classe d'actions de capitalisation sera destinée à tous types d'Investisseurs, et notamment à des, ou par le biais de, (i) gestionnaires, conseillers en investissement, distributeurs ou intermédiaires financiers (sélectionnés ou approuvés par la Société de Gestion) qui, selon des exigences légales et/ou réglementaires, n'ont pas le droit d'accepter ou de retenir des rétrocessions de la part de partie tierce ou qui, en vertu d'arrangements contractuels, n'ont pas le droit d'accepter ou de retenir des rétrocessions de partie tierce, et (ii) d'Investisseurs Institutionnels au sens de la Loi de 2010 autre que des intermédiaires financiers qui sont approuvés par le Fonds et/ou par la Société de Gestion et souscrivant en leur nom propre (la "Classe I (C)"). A compter du 20 avril 2021 le montant minimum de souscription initial sera d'une part.

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV

---

## Rapport du Conseil d'Administration

### Compartiment FRANCE SMALL

En 2023 la valeur de l'action Indépendance et Expansion France Small (XC) a progressé de +11,7% contre +3,9% pour son indice de référence, le CAC Small & Mid NR.

La performance a été tirée notamment par la forte hausse de l'action Rheinmetall (+54% sur l'année), l'OPA dont a fait l'objet SII première ligne du portefeuille (+53%) et l'annonce d'un projet de cession de Clasquin (+107%).

### Compartiment EUROPE SMALL

En 2023 la valeur de l'action Indépendance et Expansion Europe Small (XC) a progressé de 13,4% contre 12,8% pour son indice de référence, le STOXX Europe Small ex UK NR.

La performance a été tirée notamment par la forte hausse de l'action Rheinmetall (+54% sur l'année), l'OPA dont a fait l'objet SII première ligne du portefeuille (+53%), l'annonce d'un projet de cession de Clasquin (+107%), et le projet d'OPA du Groupe Crit sur la société italienne de travail temporaire Openjobmetis (+48%).

### Eligibilité PEA :

Les titres éligibles au PEA (plan d'épargne en actions) ont représenté en permanence plus de 75% des actifs des compartiments France Small et Europe Small au cours de l'année 2023.

## Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux actionnaires de  
Indépendance et Expansion SICAV  
5, Allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Indépendance & Expansion SICAV (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments, comprenant l'état des actifs nets et le portefeuille-titres au 31 décembre 2023 ainsi que l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de leurs opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne que le Conseil d'Administration du Fonds considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou l'un de ses compartiments ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

### **Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;



- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young  
Société anonyme  
Cabinet de révision agréé



Nicolas Bannier

Luxembourg, le 30 avril 2024

**INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV**  
**Etats financiers combinés**

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV

## Etat combiné des actifs nets au 31/12/23

	Note	Exprimé en EUR 31/12/2023	Exprimé en EUR 31/12/2022
<b>Actifs</b>		<b>441.951.022,01</b>	<b>284.656.194,23</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1.2	428.806.393,91	281.200.251,95
<i>Prix de revient</i>		<i>345.046.796,85</i>	<i>228.750.842,80</i>
Avoirs en banque et liquidités		7.859.443,11	2.790.181,32
A recevoir sur investissements vendus		1.381.414,60	232.592,86
A recevoir sur souscriptions		3.903.770,39	433.168,10
<b>Passifs</b>		<b>10.250.664,37</b>	<b>3.997.137,98</b>
A payer sur investissements achetés		4.253.020,25	1.936.336,56
A payer sur rachats		2.127.183,17	110.207,86
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	2	1.654.754,85	408.999,65
Commissions de performance à payer	3	2.082.913,95	1.480.236,65
Autres passifs	6	132.792,15	61.357,26
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>431.700.357,64</b>	<b>280.659.056,25</b>

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV

## Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/23

	Note	Exprimé en EUR 31/12/2023	Exprimé en EUR 31/12/2022
<b>Revenus</b>		<b>10.411.015,31</b>	<b>7.716.175,22</b>
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		10.292.254,73	7.710.726,42
Intérêts bancaires		116.900,61	5.356,77
Autres revenus		1.859,97	92,03
<b>Dépenses</b>		<b>9.557.218,80</b>	<b>7.136.097,40</b>
Commissions de gestion	2	6.098.604,39	4.787.842,06
Commissions de performance	3	2.082.913,95	1.480.236,65
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire	4	120.175,52	92.683,40
Commissions d'administration		221.370,82	154.676,65
Frais de domiciliation		6.000,00	6.500,00
Frais d'audit		29.373,84	12.430,61
Frais légaux		54.822,59	40.346,58
Frais de transaction	1.7	710.172,63	334.600,04
Rémunération administrateurs		26.700,00	35.550,00
Taxe d'abonnement	5	128.737,24	80.907,24
Intérêts payés sur découvert bancaire			16.445,82
Frais bancaires		108,44	0,33
Autres dépenses	6	78.239,38	93.878,02
<b>Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements</b>		<b>853.796,51</b>	<b>580.077,82</b>
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>			
- ventes d'investissements	1.2	9.262.131,71	3.319.535,86
- change	1.3	-274.905,44	-16.930,42
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>9.841.022,78</b>	<b>3.882.683,26</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>			
- ventes d'investissements	1.2	31.310.187,91	-32.044.552,38
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>41.151.210,69</b>	<b>-28.161.869,12</b>
Souscriptions d'actions de capitalisation		177.919.602,16	80.322.838,47
Rachats d'actions de capitalisation		-68.029-511,46	-54.264.731,44
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>151.041.301,39</b>	<b>-2.103.762,09</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>280.659.056,25</b>	<b>282.762.818,34</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>431.700.357,64</b>	<b>280.659.056,25</b>

# **INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - FRANCE SMALL**

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - FRANCE SMALL

## Etat des actifs nets au 31/12/23

	Note	Exprimé en EUR 31/12/2023	Exprimé en EUR 31/12/2022
<b>Actifs</b>		<b>276.143.430,74</b>	<b>215.571.435,79</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1.2	268.122.659,82	214.099.168,70
<i>Prix de revient</i>		<i>204.479.330,67</i>	<i>167.804.010,48</i>
Avoirs en banque et liquidités		5.277.960,52	936.956,75
A recevoir sur investissements vendus		1.206.720,53	187.400,41
A recevoir sur souscriptions		1.536.089,87	347.909,93
<b>Passifs</b>		<b>6.612.203,40</b>	<b>2.007.442,51</b>
A payer sur investissements achetés		1.396.189,81	918.779,74
A payer sur rachats		2.027.462,34	86.797,56
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	2	1.085.291,12	316.095,83
Commissions de performance à payer	3	2.021.020,86	641.655,33
Autres passifs	6	82.239,27	44.114,05
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>269.531.227,34</b>	<b>213.563.993,28</b>

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - FRANCE SMALL

## Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/23 au 31/12/23

	Note	Exprimé en EUR 31/12/2023	Exprimé en EUR 31/12/2022
<b>Revenus</b>		<b>7.526.536,71</b>	<b>6.330.141,76</b>
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		7.467.172,16	6.328.129,74
Intérêts bancaires		58.292,13	1.940,98
Autres revenus		1.072,42	71,04
<b>Dépenses</b>		<b>7.248.354,45</b>	<b>5.047.904,04</b>
Commissions de gestion	2	4.332.479,99	3.813.764,22
Commissions de performance	3	2.021.020,86	641.655,33
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire	4	76.077,90	66.721,17
Commissions d'administration		121.795,94	98.037,06
Frais de domiciliation		3.982,73	5.064,57
Frais d'audit		19.572,88	5.361,49
Frais légaux		36.250,46	29.361,95
Frais de transaction	1.7	495.774,07	227.054,70
Rémunération administrateurs		19.918,74	28.116,81
Taxe d'abonnement	5	73.814,78	55.056,86
Intérêts payés sur découvert bancaire			7.720,13
Frais bancaires			0,33
Autres dépenses	6	47.666,10	69.989,42
<b>Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements</b>		<b>278.182,26</b>	<b>1.282.237,72</b>
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>			
- ventes d'investissements	1.2	8.857.694,32	3.218.322,09
- change		225,20	
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>9.136.101,78</b>	<b>4.500.559,81</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>			
- ventes d'investissements	1.2	17.348.170,93	-27.020.489,04
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>26.484.272,71</b>	<b>-22.519.929,23</b>
Souscriptions d'actions de capitalisation		77.761.389,52	43.184.427,28
Rachats d'actions de capitalisation		-48.278.428,17	-40.984.606,17
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>55.967.234,06</b>	<b>-20.320.108,12</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>213.563.993,28</b>	<b>233.884.101,40</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>269.531.227,34</b>	<b>213.563.993,28</b>

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - FRANCE SMALL

---

## Statistiques

		31/12/23	31/12/22	31/12/21
<b>Total des actifs nets</b>	<b>EUR</b>	<b>269.531.227,34</b>	<b>213.563.993,28</b>	<b>233.884.101,40</b>
<b>X(C) - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		165.596,993	170.263,943	177.861,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	739,96	662,51	732,25
<b>A(C) - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		139.627,386	116.864,004	114.270,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	734,32	657,71	727,19
<b>I(C) - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		53.994,045	32.555,211	25.438,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	823,48	734,08	807,80



# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - FRANCE SMALL

---

## Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/23 au 31/12/23

	Nombre d'actions au 01/01/23	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/23
<b>X(C) - EUR - Capitalisation</b>	170.263,943	29.609,202	34.276,152	165.596,993
<b>A(C) - EUR - Capitalisation</b>	116.864,004	45.320,121	22.556,739	139.627,386
<b>I(C) - EUR - Capitalisation</b>	32.555,211	31.021,385	9.582,551	53.994,045

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - FRANCE SMALL

## Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>257.540.178,11</b>	<b>95,55</b>
<b>Actions</b>			<b>257.540.178,11</b>	<b>95,55</b>
<b>Euro</b>			<b>257.540.178,11</b>	<b>95,55</b>
AMUNDI SA	EUR	74.000	4.558.400,00	1,69
AUBAY	EUR	150.453	6.266.367,45	2,32
BASSAC SA	EUR	18.718	969.592,40	0,36
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	40.000	1.072.000,00	0,40
BENETEAU	EUR	232.795	2.905.281,60	1,08
CATANA GROUP SA ACT	EUR	1.381.857	7.904.222,04	2,93
CLASQUIN GROUP SA	EUR	37.500	4.631.250,00	1,72
COFACE SA	EUR	498.118	5.897.717,12	2,19
DEKUPLE	EUR	109.700	3.236.150,00	1,20
DELFINGEN	EUR	26.463	1.304.625,90	0,48
DELTA PLUS GROUP	EUR	92.046	7.124.360,40	2,64
ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM SA	EUR	1.607.000	9.786.630,00	3,63
FONTAINE PAJOT	EUR	32.289	3.697.090,50	1,37
GEVELOT	EUR	3.926	816.608,00	0,30
GROUPE CRIT	EUR	58.570	4.603.602,00	1,71
GROUPE GUILLIN	EUR	389.000	12.020.100,00	4,46
HERIGE	EUR	75.306	2.485.098,00	0,92
IPSOS SA	EUR	210.000	11.917.500,00	4,42
IT LINK	EUR	21.000	615.300,00	0,23
JACQUET METAL	EUR	491.647	9.636.281,20	3,58
LDC SA	EUR	42.000	5.880.000,00	2,18
MAIRE TECNIMONT	EUR	350.000	1.718.500,00	0,64
MANITOU BF SA	EUR	216.000	5.011.200,00	1,86
MERSEN	EUR	327.000	11.510.400,00	4,27
MOULINVEST	EUR	100.962	2.554.338,60	0,95
NEXANS SA	EUR	113.424	8.988.852,00	3,33
POUJOLAT	EUR	315.941	5.213.026,50	1,93
PUBLICIS GROUPE	EUR	141.000	11.844.000,00	4,39
REXEL SA	EUR	459.000	11.369.430,00	4,22
RHEINMETALL AG	EUR	36.000	10.332.000,00	3,83
SAMSE	EUR	13.000	2.626.000,00	0,97
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	61.091	6.720.010,00	2,49
SII	EUR	135.000	9.423.000,00	3,50
STEF-TFE SA	EUR	89.552	10.226.838,40	3,79
SYNERGIE	EUR	127.930	4.503.136,00	1,67
TECHNIP ENER --- BEARER AND REG SHS	EUR	477.000	10.093.320,00	3,74
TECNICAS REUNIDAS	EUR	402.000	3.356.700,00	1,25
TRIGANO	EUR	44.500	6.599.350,00	2,45
VALLOUREC - SHS	EUR	848.000	11.893.200,00	4,41
VERALLIA SASU	EUR	220.000	7.669.200,00	2,85
VIEL ET CIE	EUR	1.007.000	8.559.500,00	3,18
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>10.582.481,71</b>	<b>3,93</b>
<b>Actions/Parts de fonds d'investissements</b>			<b>10.582.481,71</b>	<b>3,93</b>
<b>Euro</b>			<b>10.582.481,71</b>	<b>3,93</b>
INDEPENDANCE ET EXPANSION - EUROPE SMALL - CLASSE X (C)	EUR	72.433	10.582.481,71	3,93
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>268.122.659,82</b>	<b>99,48</b>

**INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV  
- EUROPE SMALL**

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - EUROPE SMALL

---

## Etat des actifs nets au 31/12/23

	Note	Exprimé en EUR 31/12/2023	Exprimé en EUR 31/12/2022
<b>Actifs</b>		<b>165.807.591,27</b>	<b>69.084.758,44</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1.2	160.683.734,09	67.101.083,25
<i>Prix de revient</i>		<i>140.567.466,18</i>	<i>60.946.832,32</i>
Avoirs en banque et liquidités		2.581.482,59	1.853.224,57
A recevoir sur investissements vendus		174.694,07	45.192,45
A recevoir sur souscriptions		2.367.680,52	85.258,17
<b>Passifs</b>		<b>3.638.460,97</b>	<b>1.989.695,47</b>
A payer sur investissements achetés		2.856.830,44	1.017.556,82
A payer sur rachats		99.720,83	23.410,30
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	2	569.463,73	92.903,82
Commissions de performance à payer	3	61.893,07	838.581,32
Autres passifs	6	50.552,88	17.243,21
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>162.169.130,30</b>	<b>67.095.062,97</b>

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - EUROPE SMALL

## Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/23 au 31/12/23

	Note	Exprimé en EUR 31/12/2023	Exprimé en EUR 31/12/2022
<b>Revenus</b>		<b>2.884.478,60</b>	<b>1.386.033,46</b>
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		2.825.082,57	1.382.596,68
Intérêts bancaires		58.608,48	3.415,79
Autres revenus		787,55	20,99
<b>Dépenses</b>		<b>2.308.864,35</b>	<b>2.088.193,36</b>
Commissions de gestion	2	1.766.124,40	974.077,84
Commissions de performance	3	61.893,09	838.581,32
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire	4	44.097,62	25.962,23
Commissions d'administration		99.574,88	56.639,59
Frais de domiciliation		2.017,27	1.435,43
Frais d'audit		9.800,96	7.069,12
Frais légaux		18.572,13	10.984,63
Frais de transaction	1.7	214.398,56	107.545,34
Rémunération administrateurs		6.781,26	7.433,19
Taxe d'abonnement	5	54.922,46	25.850,38
Intérêts payés sur découvert bancaire			8.725,69
Frais bancaires		108,44	
Autres dépenses	6	30.573,28	23.888,60
<b>Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements</b>		<b>575.614,25</b>	<b>-702.159,90</b>
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>			
- ventes d'investissements	1.2	404.437,39	101.213,77
- change	1.3	-275.130,64	-16.930,42
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>704.921,00</b>	<b>-617.876,55</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>			
- ventes d'investissements	1.2	13.962.016,98	-5.024.063,34
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>14.666.937,98</b>	<b>-5.641.939,89</b>
Souscriptions d'actions de capitalisation		100.158.212,64	37.138.411,19
Rachats d'actions de capitalisation		-19.751.083,29	-13.280.125,27
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>95.074.067,33</b>	<b>18.216.346,03</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>67.095.062,67</b>	<b>48.878.716,94</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>162.169.130,30</b>	<b>67.095.062,97</b>

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - EUROPE SMALL

---

## Statistiques

		31/12/23	31/12/22	31/12/21
<b>Total des actifs nets</b>	<b>EUR</b>	<b>162.169.130,30</b>	<b>67.095.062,97</b>	<b>48.878.716,94</b>
<b>X(C) - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		99.946,512	88.378,771	74.128,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	146,10	128,85	142,31
<b>A(C) - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		311.269,638	141.908,335	109.961,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	145,57	128,46	141,94
<b>I(C) - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		684.655,332	285.745,680	157.581,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	149,34	131,15	144,19

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - EUROPE SMALL

---

## Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/23 au 31/12/23

	Nombre d'actions au 01/01/23	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/23
<b>X(C) - EUR - Capitalisation</b>	88.378,771	19.140,462	7.572,721	99.946,512
<b>A(C) - EUR - Capitalisation</b>	141.908,335	227.809,598	58.448,295	311.269,638
<b>I(C) - EUR - Capitalisation</b>	285.745,680	476.041,604	77.131,952	684.655,332

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - EUROPE SMALL

## Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>160.683.734,09</b>	<b>99,08</b>
<b>Actions</b>			<b>160.683.734,09</b>	<b>99,08</b>
<b>Couronne Norvégienne</b>			<b>11.311.475,11</b>	<b>6,98</b>
ELOPAK ASA	NOK	1.888.298	5.048.116,62	3,11
GRIEG SEAFOOD ASA	NOK	317.644	1.930.081,86	1,19
KITRON ASA	NOK	1.453.976	4.333.276,63	2,67
<b>Couronne Suédoise</b>			<b>1.969.898,74</b>	<b>1,21</b>
DUNI AB	SEK	210.578	1.969.898,74	1,21
<b>Euro</b>			<b>147.402.360,24</b>	<b>90,89</b>
A.L.A. S.P.A. REGISTERED SHS	EUR	265.926	4.241.519,70	2,62
ALTRI SGPS SA	EUR	619.250	2.848.550,00	1,76
AUBAY	EUR	68.706	2.861.604,90	1,76
BASSAC SA	EUR	11.198	580.056,40	0,36
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	49.435	1.324.858,00	0,82
BFF BANK S.P.A	EUR	305.456	3.152.305,92	1,94
BIFIRE SPA	EUR	156.500	528.970,00	0,33
BILENDI SA	EUR	48.437	755.617,20	0,47
CAMPINE NV	EUR	21.600	1.555.200,00	0,96
CATANA GROUP SA ACT	EUR	559.977	3.203.068,44	1,98
CLINICA BAVIERA	EUR	150.504	3.461.592,00	2,13
COFLE - BEARER AND REG SHS	EUR	166.538	1.365.611,60	0,84
COMER INDUSTRIES S.P.A.	EUR	65.000	1.904.500,00	1,17
DANIELI AND CO SPA NON CONV	EUR	73.610	1.597.337,00	0,98
DEKUPLE	EUR	67.104	1.979.568,00	1,22
DELFINGEN	EUR	59.112	2.914.221,60	1,80
EDIL SAN FELICE SPA SOCIETA	EUR	889.498	2.446.119,50	1,51
ELECNOR	EUR	358.621	7.011.040,55	4,32
ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM SA	EUR	751.273	4.575.252,57	2,82
FONTAINE PAJOT	EUR	36.600	4.190.700,00	2,58
GENTILI MOSCONI SPA	EUR	107.605	376.617,50	0,23
GEVELOT	EUR	2.000	416.000,00	0,26
GPI SPA	EUR	36.848	367.374,56	0,23
GROUPE GUILLIN	EUR	145.997	4.511.307,30	2,78
GROUPE SFPI	EUR	513.000	1.002.402,00	0,62
HERIGE	EUR	23.287	768.471,00	0,47
HEXAOM SA	EUR	15.000	292.500,00	0,18
INDEL B REGISTERED	EUR	77.968	1.871.232,00	1,15
INDRA SISTEMAS SA	EUR	264.403	3.701.642,00	2,28
INFOTEL	EUR	24.670	1.307.510,00	0,81
IT LINK	EUR	45.613	1.336.460,90	0,82
JACQUET METAL	EUR	168.326	3.299.189,60	2,03
KNAUS TABBERT AG	EUR	45.793	2.152.271,00	1,33
LACROIX GROUP SA	EUR	47.859	1.426.198,20	0,88
MAIRE TECNIMONT	EUR	1.049.995	5.155.475,45	3,18
MOULINVEST	EUR	49.983	1.264.569,90	0,78
MOURY CONSTRUCT SA	EUR	7.140	2.998.800,00	1,85
OMER - REG SHS	EUR	605.190	1.827.673,80	1,13
OPENJOBMETIS AZ	EUR	250.177	4.002.832,00	2,47
ORIGIN ENTERPRISES PLC	EUR	1.008.601	3.469.587,44	2,14
ORSERO NM AZ. NOMINATIVA	EUR	177.785	3.015.233,60	1,86
PIOVAN S.P.A.	EUR	163.802	1.752.681,40	1,08
POUJOLAT	EUR	138.705	2.288.632,50	1,41
PRIM SA	EUR	223.667	2.337.320,15	1,44
REWAY GROUP S.P.A.	EUR	618.463	3.154.161,30	1,94



# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - EUROPE SMALL

## Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
RHEINMETALL AG	EUR	11.594	3.327.478,00	2,05
RINGMETALL AG	EUR	164.863	504.480,78	0,31
SAF-HOLLAND - BEARER SHS	EUR	303.056	4.606.451,20	2,84
SCANFIL PLC	EUR	506.808	3.968.306,64	2,45
SCHOELLER BLECKMANN OILFIELD EQUIPMENT	EUR	44.536	1.968.491,20	1,21
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	15.115	1.662.650,00	1,03
SII	EUR	70.131	4.895.143,80	3,02
SIILI SOLUTIONS OYJ	EUR	176.185	1.694.899,70	1,05
STEF-TFE SA	EUR	18.858	2.153.583,60	1,33
TECHNIP ENER --- BEARER AND REG SHS	EUR	216.294	4.576.781,04	2,82
TECNICAS REUNIDAS	EUR	297.657	2.485.435,95	1,53
TOKMANNI GROUP CORP	EUR	90.000	1.315.800,00	0,81
TRIGANO	EUR	16.502	2.447.246,60	1,51
VALLOUREC - SHS	EUR	232.870	3.266.001,75	2,01
VIEL ET CIE	EUR	227.738	1.935.773,00	1,19
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>160.683.734,09</b>	<b>99,08</b>

**INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV**  
**Notes aux états financiers**

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV

## Notes aux états financiers

### 1 - Principales méthodes comptables

#### 1.1 - Présentation des états financiers

La valeur de l'actif net par action est calculée chaque Jour ouvrable pour le compartiment France Small et Europe Small à partir du 19 mars 2021.

Les états financiers du Fonds sont préparés conformément à la réglementation et les principes comptables généralement admis en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières et en accord avec les prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers.

#### 1.2 - Evaluation du portefeuille-titres

La valeur de toute valeur mobilière et/ou instrument du marché monétaire qui est coté(e) à une bourse officielle ou négocié(e) sur un autre marché réglementé est déterminée suivant son dernier cours disponible à moins que ce cours ne soit pas représentatif.

Dans la mesure où des valeurs mobilières détenues en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont pas cotées ou négociées sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé ou, si pour des valeurs cotées ou négociées sur une bourse ou un autre marché réglementé, la valeur de tous les avoirs dont le prix déterminé conformément au paragraphe précédent n'est pas représentatif de la valeur réelle déterminée sur la base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être déterminée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration du Fonds.

Les bénéfices et pertes net(te)s réalisé(e)s sur la vente de titres sont déterminés sur la base du coût moyen.

Les détails concernant les mouvements de titres en portefeuille-titres au cours de la période se terminant le 31 décembre 2023 peuvent être obtenus, sans frais, auprès du siège social du Fonds.

#### 1.3 - Conversion des devises étrangères

La devise de référence des états combinés du Fonds est l'Euro.

La valeur d'évaluation des titres en portefeuille-titres ainsi que les autres actifs et passifs exprimés dans d'autres devises que la devise de base du compartiment, sont convertis aux cours de change en vigueur en date du 31 décembre 2023. Le coût d'acquisition des titres en portefeuille et les transactions, exprimés en d'autres devises que la devise de base de chaque compartiment, sont convertis aux cours de change en vigueur à la date d'acquisition ou de transaction.

Les taux de change appliqués au 31 décembre 2023 sont les suivants :

1 EUR = 11,2405 NOK                      1 EUR = 11,096 SEK

#### 1.4 - Etats financiers combinés

Les états combinés sont la somme des états de chaque compartiment.

Au 31 décembre 2023, le compartiment INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - FRANCE SMALL investit dans la classe d'actions X(C) du compartiment INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - EUROPE SMALL pour un montant total de EUR 10.582.481,71 soit 3,93% de la NAV du compartiment investisseur.

Les actifs nets combinés du Fonds en fin d'exercice s'élèveraient à EUR 421.117.875,93 sans cet investissement.

La valeur de ces investissements croisés est exclue de la base moyenne des actifs nets utilisée pour le calcul des commissions de gestion.

Compartiments	Investissements croisés	Montant (en EUR)
INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - FRANCE SMALL	INDEPENDANCE ET EXPANSION - EUROPE SMALL CLASSE X (C)	10.582.481,71
		<b>10.582.481,71</b>

#### 1.5 - Revenus de dividendes et d'intérêts

Les dividendes sont enregistrés nets comme revenus à la date de détachement de coupon (ex-date).

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV

## Notes aux états financiers

### 1 - Principales méthodes comptables

#### 1.6 - Intérêts payés

Les intérêts débiteurs sont dus sur les découverts et dépôts.

#### 1.7 - Frais de transaction

Les frais de transactions comprennent tous les frais liés aux transactions sur portefeuille-titres, c'est-à-dire les frais de courtage, les frais de change à terme, les frais de bourses, les frais de traitement, les frais de règlement et les frais commerciaux liés aux transactions sur portefeuille-titres. Ces frais sont comptabilisés sous « Frais de transactions » dans l'Etat des opérations et des variations des actifs nets.

### 2 - Commission de gestion

Les taux en vigueur au 31 décembre 2023 sont les suivants :

En rémunération de sa gestion, la Société de Gestion perçoit une commission de gestion, prévue dans les statuts, prélevée sur les avoirs nets de chaque compartiment du Fonds, perçue par douzième, mensuellement, sur la base de la moyenne des actifs nets de chaque compartiment calculés et publiés dans le mois.

Le montant de la commission annuelle de gestion maximum est la suivante :

	INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - FRANCE SMALL	INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - EUROPE SMALL
Classe X(C)	1,95%	1,95%
Classe A(C)	1,95%	1,95%
Classe I(C)	1,40%	1,40%

### 3 - Commission de performance

Outre la commission de gestion qu'elle perçoit, la Société de Gestion a également droit à un intéressement aux performances de sa gestion chaque fois que la différence algébrique entre la variation de la valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment au cours de l'exercice et la variation d'un indice boursier (Indice CAC Mid & Small NR pour le compartiment INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - FRANCE SMALL et Stoxx® Europe Ex UK Small NR pour le compartiment INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - EUROPE SMALL) pendant le même exercice est positive.

L'intéressement de l'exercice est constitué par la somme algébrique de l'intéressement calculé chaque Jour d'Evaluation au cours de cet exercice.

Les caractéristiques de la commission de performance sont détaillées dans le prospectus complet du Fonds de Mai 2023.

Compartiments	Classes d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montant des commissions de performance au 31/12/23 (dans la devise du compartiment)	VNI moyenne de la classe d'actions (dans la devise du compartiment)	% dans la VNI moyenne par classe d'actions
INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV – FRANCE SMALL	Classe X (C)	LU0104337620	EUR	951.871,72	117.509.208,30	0,81
	Classe A (C)	LU0131510165		749.760,00	89.538.980,23	0,84
	Classe I (C)	LU1964632324		319.389,14	33.656.358,53	0,95
INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV – EUROPE SMALL	Classe X (C)	LU1832174889	EUR	7.240,30	13.026.764,69	0,06
	Classe A (C)	LU1832174962		7.885,52	30.130.297,89	0,03
	Classe I (C)	LU1832175001		46.767,27	64.717.914,70	0,07

Au 31 décembre 2023, la commission de performance du compartiment EUROPE SMALL s'élève à EUR 61.893,09 et celle du compartiment FRANCE SMALL s'élève à EUR 2.021.020,86 .

### 4 - Commission de banque dépositaire

CACEIS Bank, Luxembourg Branch perçoit, en tant que Banque Dépositaire et Agent Administratif, agissant également en qualité d'agent domiciliataire, d'agent payeur, d'agent de cotation, d'agent de transfert et teneur de registre, une commission de 0,15% p.a. maximum sur la valeur nette d'inventaire du compartiment. Elle est payable mensuellement.

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV

## 5 - Taxe d'abonnement

Le Fonds est soumis à un impôt luxembourgeois, la taxe d'abonnement, au taux de 0,01% p.a. sur les actifs nets, en ce qui concerne les Classes d'actions réservées aux Investisseurs Institutionnels et de 0,05% p.a. sur les actifs nets en ce qui concerne les Classes d'actions destinées aux actionnaires autres que des Investisseurs Institutionnels, payable à la fin de chaque trimestre et calculé sur le montant des actifs nets des compartiments à la fin de chaque trimestre.

Sont exonérés de la taxe d'abonnement les investissements dans des OPC luxembourgeois ou leurs compartiments déjà soumis à la taxe d'abonnement.

## 6 - Autres passifs

INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - FRANCE SMALL	31/12/23 EUR	31/12/22 EUR
Taxe d'abonnement	20.598,04	14.762,33
Commission de banque dépositaire	6.228,77	5.551,04
Commission d'agent administratif	6.329,74	5.332,22
Frais professionnels	21.665,07	18.468,46
Autres dépenses	27.417,65	-
<b>TOTAL</b>	<b>82.239,27</b>	<b>44.114,05</b>

INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - EUROPE SMALL	31/12/23 EUR	31/12/22 EUR
Taxe d'abonnement	18.812,44	7.248,37
Commission de banque dépositaire	3.614,20	1.780,93
Commission d'agent administratif	4.526,80	2.818,80
Frais professionnels	9.563,08	5.395,11
Autres dépenses	14.036,36	-
<b>TOTAL</b>	<b>50.552,88</b>	<b>17.243,21</b>

## 7 - Événements significatifs au cours de l'exercice

### Changement de société de gestion

Suite à la fusion-acquisition à la date effective du 21 avril 2023, la société de gestion Indépendance et Expansion AM S.A. a été remplacée par Indépendance AM S.A.S.

### Changement de nom des compartiments

Le nom du compartiment « INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - FRANCE » a été remplacé par « INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - FRANCE SMALL » tout comme « INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - EUROPE » a été remplacé par « INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV - EUROPE SMALL ».

### Organisation et administration

Nomination de M. Alain Picherit et Mme Sandrine Dubois en qualité d'administrateurs le 5 mai 2023, en remplacement de Mme Frédérique Lundgren-Bouchet et M. Marc Gouget, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2024.

### Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine participe à l'environnement de forte incertitude et de volatilité sur les marchés financiers.

## 8 - Evénements post-clôture

En date du 22 mars 2024, le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de convoquer les actionnaires de la SICAV à une assemblée générale extraordinaire le 16 avril 2024 pour proposer une modification de la dénomination de la Société pour « Indépendance AM SICAV ». Ce changement de dénomination de la SICAV nécessite également de modifier les Statuts et de mettre à jour le Prospectus afin de refléter la modification envisagée aux Statuts.

**INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV**  
**Informations supplémentaires non**  
**auditées**

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV

## Informations supplémentaires non auditées

### Politique de rémunération

La Société de gestion a élaboré une politique de rémunération conformément à la loi. Un rapport d'information fournissant des informations pertinentes sur l'application de la politique de rémunération est disponible sur demande et gratuitement au siège social de la Société de gestion.

Pour la période du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023, les tableaux ci-dessous indiquent :

- la part de la rémunération totale versée ou à payer<sup>3)</sup> aux salariés de la Société de gestion, répartis en rémunération fixe et en rémunération variable.
- la part de la rémunération totale payée ou à payer<sup>3)</sup> au personnel identifié<sup>1)</sup> qui sont pertinentes pour la Société sur la base d'une répartition proportionnelle de la rémunération totale versée aux employés de la Société de Gestion / rémunération versée au personnel identifié par rapport à la VNI moyenne de la Société par rapport aux actifs nets moyens de tous les FIA et OPCVM gérés par la Société de gestion.

### Rémunérations versées par la Société de Gestion sur l'exercice 2023 (k€)

Personnel	Nombre de personnes	Rémunérations fixes brutes	Rémunérations variables brutes
Senior management	5	354	105
Total	5	354	105

### Rémunérations versées par la SICAV sur l'exercice 2023 (k€)

Personnel	Nombre de personnes	Rémunérations fixes & variables brutes	Tantièmes bruts
Administrateurs indépendants	2	0	50

<sup>1)</sup> Le personnel identifié désigne la direction générale et les membres du personnel de la Société de gestion dont les actions ont un impact significatif sur le profil de risque de la société

<sup>2)</sup> Rémunération fixe désigne le total des salaires fixes et autres avantages fixes y compris charges patronales tels que les chèques-restaurants et les cotisations de retraite ou Plan Epargne Entreprise.

<sup>3)</sup> Rémunération variable signifie des primes liées à la performance (comptabilisées dans les comptes annuels de la Société de gestion au 31 décembre 2023 et versées aux salariés). À la suite de la révision de la politique de rémunération entreprise en 2023 et de sa mise en œuvre, aucune irrégularité n'a été identifiée et aucune modification importante n'a été apportée à la politique de rémunération à part l'introduction d'un plan d'épargne d'entreprise applicable aux salariés.

# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV

---

## **Informations supplémentaires non auditées**

### **Méthode de détermination du risque global**

Les compartiments utilisent l'approche par les engagements afin de contrôler et mesurer le risque global.



# INDEPENDANCE ET EXPANSION SICAV

---

## **Informations supplémentaires non auditées**

### **Informations relatives à SFTR (*Securities Financing Transactions Regulation*)**

Le Fonds n'utilise aucun instrument financier faisant partie du périmètre d'application du règlement SFTR.

## ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023

Dénomination du produit : Compartiment France ("le Compartiment")

Identifiant d'entité juridique : 222100FDYXYXOVQHI23

# Caractéristiques environnementales et/ou sociales

## Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 19% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le Compartiment ont été respectées de la manière décrite ci-dessous sous « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ».

En réalisant des investissements pour le Compartiment, Indépendance AM S.A.S. (le Gestionnaire) a tenu compte de l'impact des critères sociaux et environnementaux promus.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit



● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période couverte par le rapport, le Compartiment a évalué les sociétés dans lesquelles des investissements ont été réalisés en utilisant notre approche de filtres d'analyse.

Ce référentiel note l'impact des entreprises sur 13 critères répartis en 30 indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Les scores sont établis sur une échelle allant de 1 à 100.

Le score moyen d'un investissement réalisé par le Compartiment ne doit pas être inférieur à 50 %. Dans l'évaluation sociale, les critères suivants sont mesurés :

- Conditions de travail
- Développement de compétences
- Diversité de l'effectif
- Création d'emplois
- Démarche de progrès

Au niveau environnemental, les critères suivants sont mesurés :

- Empreinte et intensité carbone
- Consommation d'énergie
- Gestion de l'eau et des déchets
- Démarche de progrès

Le Compartiment veille à ce qu'au moins 90% des sociétés en portefeuille fassent l'objet d'une analyse et d'une notation extra-financière.

Pour plus de détails sur les indicateurs utilisés dans notre cadre, nous nous référons à la Politique d'Investissement Responsable du Compartiment (telle que régulièrement mise à jour), qui est publiée sur le site Web du Compartiment [iam15-po-isr-07-a.pdf](http://iam15-po-isr-07-a.pdf) ([independance-am.com](http://independance-am.com))

L'Impact des principales sociétés du portefeuille détenues par le Fonds est le suivant :

Impact social :

		Moyenne ETI cotées*	Années			Évol. 3 ans
			N	N-1	N-2	
DIVERSITÉ DE L'EFFECTIF	Représentation des femmes au sein de l'effectif cadre : part des femmes dans l'effectif cadre / part des femmes dans l'effectif	0,86	1,02	0,89	0,87	↗
	Capacité de l'entreprise à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de l'entreprise : part des salariés en situation de handicap	2,40%	2,80%	2,80%	3,00%	=
CONDITIONS DE TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Capacité de l'entreprise à développer les compétences de ses salariés : nombre moyen d'heures de formation par salarié	17	15	13	11	↗
	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes : taux d'absentéisme	3,90%	4,60%	4,40%	4,70%	=
	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes/préserver l'emploi : taux de rotation de l'emploi	18,30%	19,40%	19,10%	19,00%	↘
CRÉATIONS D'EMPLOIS	Capacité de l'entreprise à générer des emplois sur les 3 dernières années : croissance moyenne nette des effectifs sur 3 ans	n.a.	23%			↗

\* Moyenne année N des 380 ETI Françaises cotées, notées par ÉthiFinance.

Impact environnemental :

	Moyenne ETI cotées*	Années			Évol. 3 ans
		N	N-1	N-2	
<b>ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE</b>					
Emissions de gaz à effet de serre (GES) directes (périmètre 1) et indirectes (périmètre 2) : émissions de GES (tonnes CO2 eq.) moyen par M€ de C.A.	94	118	52	56	↘
<b>CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE</b>					
Consommation d'énergie générée par l'activité de l'entreprise : consommation d'énergie en MWh par M€ de C.A.	284	248	249	287	↗
<b>DÉMARCHES DE PROGRÈS</b>					
Démarches de progrès et initiatives en faveur de l'environnement : plan d'actions en faveur des économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	80%	93%	90%	82%	↗
Démarches de progrès et initiatives en faveur de l'environnement : initiatives/actions pour diminuer la quantité d'intrants/ consommables et de déchets.	69%	83%	88%	73%	↘

\* Moyenne année N des 380 ETI Françaises cotées, notées par ÉthiFinance.

● **... Et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le taux de diffusion des données sociales et environnementales sont en nette hausse par rapport à l'année passée.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les investissements du compartiment sont classés d'une part en fonction des activités éligibles à la taxonomie et d'autre part en fonction des activités identifiées comme engagées dans la transition énergétique. Certains émetteurs ne rendant pas compte de la proportion de leurs activités « vertes », ne sont pas nécessairement « non durables ». C'est pourquoi, nous ajoutons la part « autre durabilité ». Nous caractérisons un investissement durable dès lors que l'activité contribue à un objectif environnemental et/ou social, mesuré par des indicateurs de ressources, de déchets, de biodiversité et des indicateurs sociaux.

France Small déteint donc pour 12% de chiffre d'affaires éligible à la taxonomie verte et 7% autre durabilité. Ce qui représente une part de 19% en investissement durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

L'équipe Investissement d'Indépendance AM applique plusieurs filtre extra-financiers.

Le premier correspond à notre **politique d'exclusion**. Indépendance AM s'assure qu'aucun investissement n'est réalisé dans des activités ayant un impact négatif avéré sur les individus, les sociétés et l'environnement (armements controversés, charbon, jeux de hasard, pacte des Nations Unies, tabac).

Le second filtre correspond à **l'intégration des risques de transition**. Nous ajoutons ce diagnostic à l'analyse stratégique de l'entreprise afin d'éviter une baisse de la valeur des actifs et/ou de saisir des opportunités économiques sur le long-terme. L'équipe

Investissement intègre les risques de transition à son processus de prise de décision en matière d'investissement au cas par cas, à travers la réglementation, les marchés, la technologie et la réputation.

Le troisième filtre, c'est la **sélection d'entreprises à la note ESG supérieure à 50/100** avec la mise à jour du tableau des **principales incidences négatives** (SFDR Annexe 1) de chaque émetteur en portefeuille afin de rendre une transparence sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissements et des principales incidences négatives au niveau des entités.

Enfin, et au-delà de ces trois filtres, Indépendance AM assure un dernier filtre, celui de la **veille des controverses** afin d'identifier des risques extra-financiers additionnels des entreprises qui ne seraient pas reflétés dans l'analyse ESG.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Lors du troisième filtre extra-financier, l'équipe Investissement d'Indépendance AM met à jour le tableau des principales incidences négatives de chaque émetteur en portefeuille. Les Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité appliqués sont :

- n°1 : Emissions de GES
- n°2 : Empreinte carbone
- n°3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
- n°4 : Expositions aux entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles
- n°5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
- n°6 : Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
- n°7 : Activités ayant un impact négatif sur le secteur à fort impact climatique
- n°8 : Consommation d'eau
- n°9 : Ratio de déchets dangereux
- n°10 : Violations des principales du Pacte mondial des Nations unies, et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des multinationales
- n°11 : Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeur de l'OCDE à l'intention des multinationales
- n°12 : Ecart de rémunération entre les genres
- n°13 : Mixité au sein du conseil d'administration
- n°14 : Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)
- n°15 : Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel

Lors de la sélection d'entreprises aux notes supérieures 50/100, l'analyse/gérant relève toutes les informations extra-financières de l'entité afin d'avoir une vision risques auxquels les entreprises font face. En parallèle, l'équipe Investissement a retenu plus de 30 critères ESG, qualitatifs et quantitatifs, issus d'analyses internes et de données externes. Ces données sont enrichies et complétées par les rencontres régulières de

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au

l'équipe avec les dirigeants des entreprises qu'ils suivent. La moyenne pondérée des 30 critères, répartis en 13 catégories, permet de définir une notation. Cette note ESG présentée lors des Comités d'Investissement doit être supérieure ou égale au seuil minimum de 50/100.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Les investissements durables sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Le département des risques et de la conformité a suivi les controverses affectant les entreprises à partir de diverses sources de données externes. Ces informations ont été complétées par le suivi permanent par l'équipe d'investissement de la presse quotidienne et sectorielle de l'ensemble des sociétés en portefeuille.

Au cours de la période d'analyse, une controverse a été identifiée pour les sociétés du portefeuille sans entraîner d'action particulière car la cause a été classée en risque faible.



## Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2023 au 31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
GROUPE GUILLIN	C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	4.47	France
IPSOS SA	M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	4.43	France
VALLOUREC - SHS	C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	4.42	France
PUBLICIS GROUPE	M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	4.40	France
MERSEN	C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	4.28	France
REXEL SA	C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	4.22	France
RHEINMETALL AG	C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3.84	Allemagne
STEF-TFE SA	H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	3.80	France
TECHNIP ENER --- BEARER AND REG	B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	3.75	France
ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM SA	B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	3.64	France
JACQUET METAL	G - COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTO.	3.58	France
SII	J - INFORMATION ET COMMUNICATION	3.50	France
NEXANS SA	C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3.34	France
VIEL ET CIE	K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	3.18	France
CATANA GROUP SA ACT	C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2.94	France



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

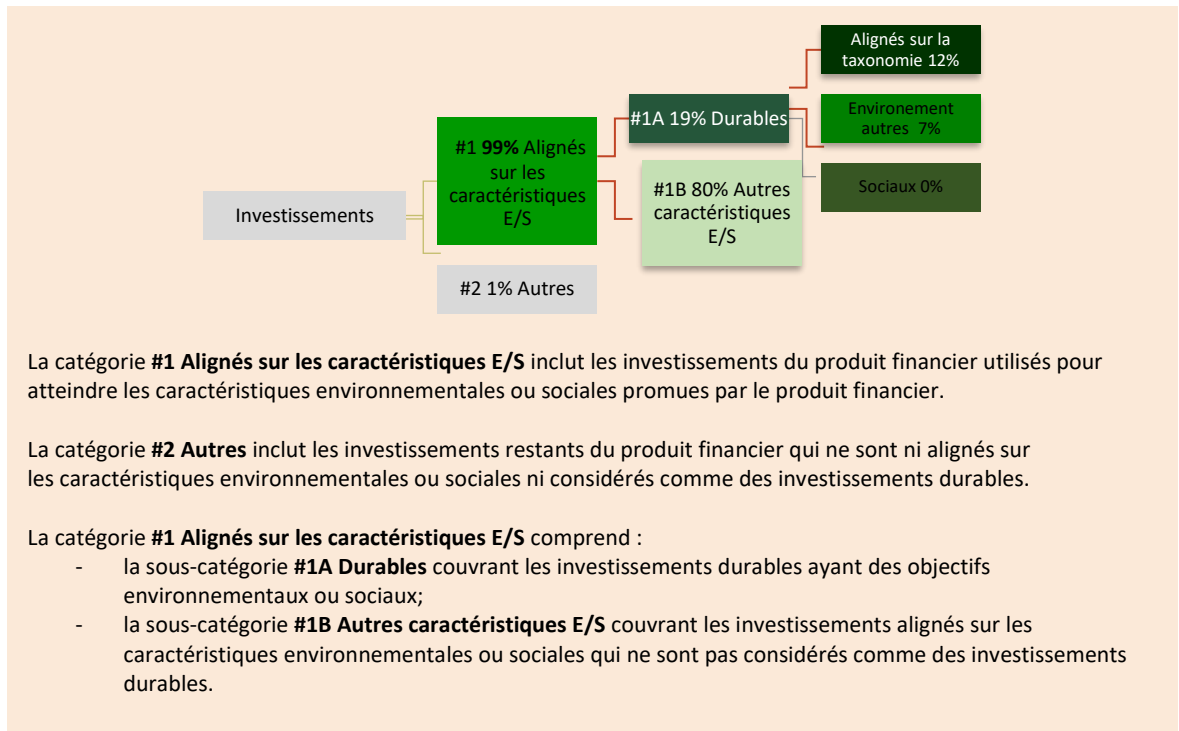
## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La part des investissements liés au développement durable est de 99% au 31/12/2023

### Quelle était l'allocation des actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



**Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

<b>Nace 1</b>	<b>Nace 2</b>	<b>Poids (%)</b>
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	4,47
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	M73 - Publicité et études de marché	8,83
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C24 - Métallurgie	4,42
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C20 - Industrie chimique	4,28
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C27 - Fabrication d'équipements électriques	7,56
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C30 - Fabrication d'autres matériels de transport	9,23
H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	H49 - Transports terrestres et transport par conduites	3,8
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	B09 - Services de soutien aux industries extractives	3,75
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	B06 - Extraction d'hydrocarbures	3,64
G - COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	G46 - Commerce de gros	3,58
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J62 - Programmation	3,5
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	K66 - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	4,87
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	2,85
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C14 - Industrie de l'habillement	2,65
E - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT	E38 - Collecte	2,5
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C29 - Industrie automobile	2,93
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J58 - Édition	2,33
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	K65 - Assurance	2,19
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C10 - Industries alimentaires	2,18
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C25 - Fabrication de produits métalliques	1,94
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C28 - Fabrication de machines et équipements n,c,a,	2,16
H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	H51 - Transports aériens	1,72
N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	N78 - Activités liées à l'emploi	3,38
F - CONSTRUCTION	F42 - Génie civil	1,89
G - COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	G47 - Commerce de détail	2,18
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège	0,95
F - CONSTRUCTION	F41 - Construction de bâtiments	0,92
Q - SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	Q86 - Activités pour la santé humaine	0,4
L - ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	L68 - Activités immobilières	0,36
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J63 - Services d'information	0,23

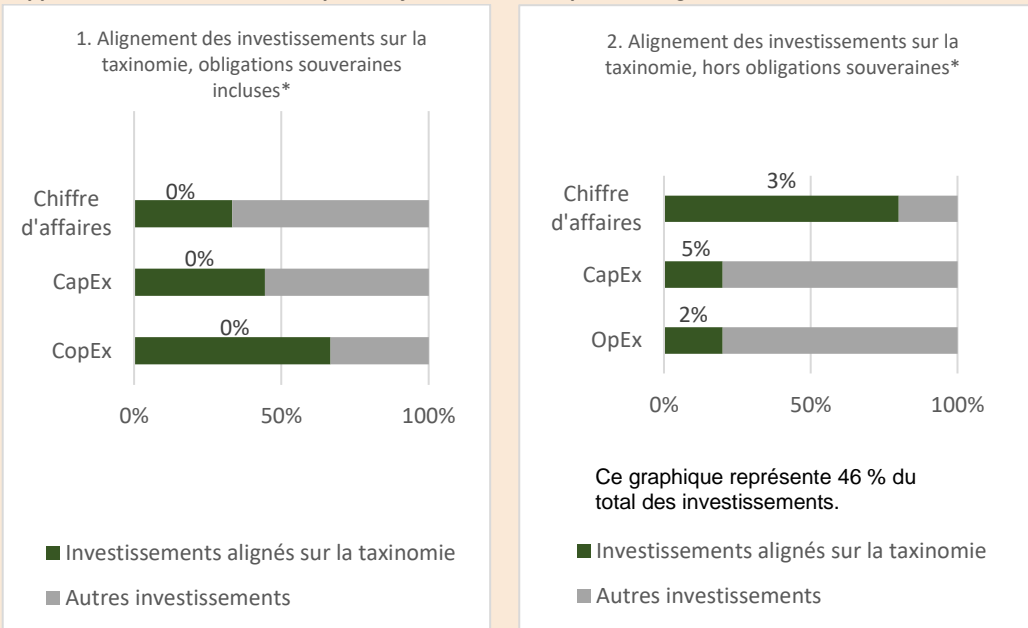




## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

CA (%)	CAPEX (%)	OPEX (%)
3	5	2

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

### Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?

Oui:

Gaz fossile  Energie nucléaire

Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE)2022/1214 de la Commission.

Les activités habilitantes permettent à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020 /852.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Les parts des activités permettant directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental et des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables n'ont pas pu être précisément identifiées. Ce travail de ventilation n'a pas été effectué à ce jour.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part des investissements durables dont l'objectif n'est pas conforme à la taxinomie de l'UE représente 7% du compartiment France Small. Certains émetteurs ne rendant pas compte de la proportion de leurs activités « vertes », ne sont pas nécessairement « non durables ».



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Un ensemble de règles de classification des activités économiques socialement durables doit être élaboré avec trois objectifs sociaux généraux pour les consommateurs, les employés, les communautés et la société dans son ensemble (travail décent, niveau de vie adéquat et protection des utilisateurs finaux, communautés et sociétés durables).

A date, nous n'avons pas la méthodologie de calcul afin de représenter la part d'investissement durables sur le plan social.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Un seul investissement n'a pu être évalué : IT Link (FR0000072597), représentant 0.23% du portefeuille.

Liquidité représente 0.77% du portefeuille.

Ces éléments n'indiquent pas s'il existe des garanties environnementales ou sociales minimales.



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Dans le cadre du processus de gestion des investissements, le gestionnaire a attribué à chaque société émettrice un score ESG basé sur le cadre ESG défini ;
- Dans le cadre de la gestion de portefeuille, le gestionnaire a rencontré plus de 500 sociétés potentielles dans lesquelles investir. Ces réunions sont l'occasion pour l'équipe d'investissement d'inciter les entreprises à prendre en compte les enjeux de gouvernance, sociaux et environnementaux, à adopter de meilleures pratiques et à offrir plus de transparence ;
- Dans le cadre de la gestion ESG interne, de nouveaux outils ont été évalués et des discussions sont en cours avec le fournisseur actuel de données ESG pour en améliorer la qualité ;
- Publication de l'exposition des compartiments aux Objectifs de développement durable de l'ONU
- Formalisation et publication de nos Principales incidences négatives (PAI) via le reporting European ESG Template (EET).



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur Les indices de l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

## ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023

Dénomination du produit : Compartiment Europe ("le Compartiment")

Identifiant d'entité juridique : 222100B13I8GXUT8FV32

# Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 20% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le Compartiment ont été respectées de la manière décrite ci-dessous sous « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ».

En réalisant des investissements pour le Compartiment, Indépendance AM S.A.S. (le Gestionnaire) a tenu compte de l'impact des critères sociaux et environnementaux promus.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit



● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période couverte par le rapport, le Compartiment a évalué les sociétés dans lesquelles des investissements ont été réalisés en utilisant notre approche de filtres d'analyse.

Ce référentiel note l'impact des entreprises sur 13 critères répartis en 30 indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Les scores sont établis sur une échelle allant de 1 à 100.

Le score moyen d'un investissement réalisé par le Compartiment ne doit pas être inférieur à 50 %. Dans l'évaluation sociale, les critères suivants sont mesurés :

- Conditions de travail
- Développement de compétences
- Diversité de l'effectif
- Création d'emplois
- Démarche de progrès

Au niveau environnemental, les critères suivants sont mesurés :

- Empreinte et intensité carbone
- Consommation d'énergie
- Gestion de l'eau et des déchets
- Démarche de progrès

Le Compartiment veille à ce qu'au moins 90% des sociétés en portefeuille fassent l'objet d'une analyse et d'une notation extra-financière.

Pour plus de détails sur les indicateurs utilisés dans notre cadre, nous nous référons à la Politique d'Investissement Responsable du Compartiment (telle que régulièrement mise à jour), qui est publiée sur le site Web du Compartiment [iam15-po-isr-07-a.pdf](http://iam15-po-isr-07-a.pdf) ([independance-am.com](http://independance-am.com))

L'Impact des principales sociétés du portefeuille détenues par le Fonds est le suivant :

Impact social :

		Moyenne ETI cotées*	Années			Évol. 3 ans
			N	N-1	N-2	
DIVERSITÉ DE L'FFECTIF	Représentation des femmes au sein de l'effectif cadre : part des femmes dans l'effectif cadre / part des femmes dans l'effectif	0,89	0,86	0,91	0,89	↘
	Capacité de l'entreprise à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de l'entreprise : part des salariés en situation de handicap	n.a	2,8%	3,0%	2,8%	=
CONDITIONS DE TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Capacité de l'entreprise à développer les compétences de ses salariés : nombre moyen d'heures de formation par salarié	17	16	15	15	↗
	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes : taux d'absentéisme	3,7%	4,2%	4,5%	4,1%	↗
	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes/préserver l'emploi : taux de rotation de l'emploi	14,5%	15,6%	13,7%	16,2%	↗
CRÉATIONS D'EMPLOIS	Capacité de l'entreprise à générer des emplois sur les 3 dernières années : croissance moyenne nette des effectifs sur 3 ans	n.a	+18%			↗

\*1 081 entreprises cotées européennes notées par Ethifinancé.

Impact environnemental :

		Moyenne ETI cotées*	Années			Évol. 3 ans
			N	N-1	N-2	
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE	Emissions de gaz à effet de serre (GES) directes (périmètre 1) et indirectes (périmètre 2) : émissions de GES (tonnes CO2 éq.) moyen par M€ de C.A.	207	56	71,8	79	↗
	CONSUM- MATIONS D'ÉNERGIE	657	536	655	433	↘
DÉMARCHE DE PROGRÈS	Démarches de progrès et initiatives en faveur de l'environnement : plan d'actions en faveur des économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	96%	95%	86%	84%	↗
	Démarches de progrès et initiatives en faveur de l'environnement : initiatives/ actions pour diminuer la quantité d'intrants/consommables et de déchets.	97%	91%	77%	78%	↗

\*1 061 entreprises cotées européennes notées par Ethifinanca.

### ● ... Et par rapport aux périodes précédentes ?

Le taux de diffusion des données sociales et environnementales sont en nette hausse par rapport à l'année passée.

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les investissements du compartiment sont classés d'une part en fonction des activités éligibles à la taxonomie et d'autre part en fonction des activités identifiées comme engagées dans la transition énergétique. Certains émetteurs ne rendant pas compte de la proportion de leurs activités « vertes », ne sont pas nécessairement « non durables ». C'est pourquoi, nous ajoutons la part « autre durabilité ». Nous caractérisons un investissement durable dès lors que l'activité contribue à un objectif environnemental et/ou social, mesuré par des indicateurs de ressources, de déchets, de biodiversité et des indicateurs sociaux.

Europe Small déteint donc pour 9% de chiffre d'affaires éligible à la taxonomie verte et 11% autre durabilité. Ce qui représente une part de 20% en investissement durable.

### ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

L'équipe Investissement d'Indépendance AM applique plusieurs filtre extra-financiers.

Le premier correspond à notre **politique d'exclusion**. Indépendance AM s'assure qu'aucun investissement n'est réalisé dans des activités ayant un impact négatif avéré sur les individus, les sociétés et l'environnement (armements controversés, charbon, jeux de hasard, pacte des Nations Unies, tabac).

Le second filtre correspond à l'**intégration des risques de transition**. Nous ajoutons ce diagnostic à l'analyse stratégique de l'entreprise afin d'éviter une baisse de la valeur des actifs et/ou de saisir des opportunités économiques sur le long-terme. L'équipe

Investissement intègre les risques de transition à son processus de prise de décision en matière d'investissement au cas par cas, à travers la réglementation, les marchés, la technologie et la réputation.

Le troisième filtre, c'est la **sélection d'entreprises à la note ESG supérieure à 50/100** avec la mise à jour du tableau des **principales incidences négatives** (SFDR Annexe 1) de chaque émetteur en portefeuille afin de rendre une transparence sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissements et des principales incidences négatives au niveau des entités.

Enfin, et au-delà de ces trois filtres, Indépendance AM assure un dernier filtre, celui de la **veille des controverses** afin d'identifier des risques extra-financiers additionnels des entreprises qui ne seraient pas reflétés dans l'analyse ESG.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Lors du troisième filtre extra-financier, l'équipe Investissement d'Indépendance AM met à jour le tableau des principales incidences négatives de chaque émetteur en portefeuille. Les Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité appliqués sont :

n°1 : Emissions de GES

n°2 : Empreinte carbone

n°3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements

n°4 : Expositions aux entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles

n°5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable

n°6 : Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

n°7 : Activités ayant un impact négatif sur le secteur à fort impact climatique

n°8 : Consommation d'eau

n°9 : Ratio de déchets dangereux

n°10 : Violations des principales du Pacte mondial des Nations unies, et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des multinationales

n°11 : Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeur de l'OCDE à l'intention des multinationales

n°12 : Ecart de rémunération entre les genres

n°13 : Mixité au sein du conseil d'administration

n°14 : Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

n°15 : Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel

Lors de la sélection d'entreprises aux notes supérieures 50/100, l'analyse/gérant relève toutes les informations extra-financières de l'entité afin d'avoir une vision risques auxquels les entreprises font face. En parallèle, l'équipe Investissement a retenu plus de 30 critères ESG, qualitatifs et quantitatifs, issus d'analyses internes et de données externes. Ces données sont enrichies et complétées par les rencontres régulières de

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au

l'équipe avec les dirigeants des entreprises qu'ils suivent. La moyenne pondérée des 30 critères, répartis en 13 catégories, permet de définir une notation. Cette note ESG présentée lors des Comités d'Investissement doit être supérieure ou égale au seuil minimum de 50/100.

- — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Les investissements durables sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Le département des risques et de la conformité a suivi les controverses affectant les entreprises à partir de diverses sources de données externes. Ces informations ont été complétées par le suivi permanent par l'équipe d'investissement de la presse quotidienne et sectorielle de l'ensemble des sociétés en portefeuille.

Au cours de la période d'analyse, une controverse a été identifiée pour les sociétés du portefeuille sans entraîner d'action particulière car la cause a été classée en risque faible.





## Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2023 au 31/12/2023

Investissements les plus importants	Nace 1	% actifs	Pays
ELECNOR	F - CONSTRUCTION	4.34	Espagne
MAIRE TECNIMONT	F - CONSTRUCTION	3.19	Italie
ELOPAK ASA	C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3.13	Norvège
SII	J - INFORMATION ET COMMUNICATION	3.03	France
SAF-HOLLAND - BEARER SHS	C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2.85	Allemagne
ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM SA	B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	2.83	France
TECHNIP ENER --- BEARER AND REG SHS	B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	2.83	France
GROUPE GUILLIN	C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2.79	France
KITRON ASA	C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2.68	Norvège
A.L.A. S.P.A.REGISTERED SHS	C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2.63	Italie
FOUNTAIN PAJOT TRAWLER CATAMARAN	C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2.60	France
OPENJOBMETIS AZ	J - INFORMATION ET COMMUNICATION	2.48	Italie
SCANFIL PLC	C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2.46	Finlande
INDRA SISTEMAS SA	J - INFORMATION ET COMMUNICATION	2.29	Espagne
ORIGIN ENTERPRISES PLC	C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2.15	Irlande



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

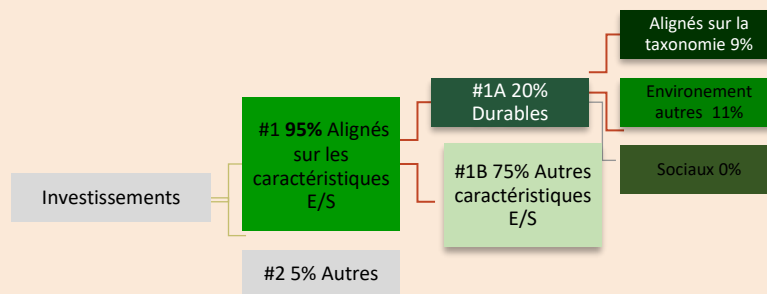
## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La part des investissements liés au développement durable est de 95% au 31/12/2023

### Quelle était l'allocation des actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

<b>Nace 1</b>	<b>Nace 2</b>	<b>Poids (%)</b>
A - AGRICULTURE	A03 - Pêche et aquaculture	1,2
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	B06 - Extraction d'hydrocarbures	2,83
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	B09 - Services de soutien aux industries extractives	4,05
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C10 - Industries alimentaires	2,15
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C14 - Industrie de l'habillement	0,23
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège	0,78
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C17 - Industrie du papier et du carton	4,89
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C20 - Industrie chimique	0,96
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	2,79
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	1,13
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C24 - Métallurgie	3,01
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C25 - Fabrication de produits métalliques	1,73
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C26 - Fabrication de produits informatiques	1,16
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C27 - Fabrication d'équipements électriques	6,02
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	3,15
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C29 - Industrie automobile	8,35
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C30 - Fabrication d'autres matériels de transport	6,64
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C32 - Autres industries manufacturières	7,77
E - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT	E38 - Collecte	1,03
F - CONSTRUCTION	F41 - Construction de bâtiments	0,66
F - CONSTRUCTION	F42 - Génie civil	14,39
G - COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	G46 - Commerce de gros	3,91
G - COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	G47 - Commerce de détail	2,04
H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	H49 - Transports terrestres et transport par conduites	1,33
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J58 - Édition	2,58
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J62 - Programmation	5,32
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J63 - Services d'information	4,36
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	K64 - Activités des services financiers	1,95
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	K66 - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1,2
L - ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	L68 - Activités immobilières	0,36
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	M73 - Publicité et études de marché	0,47
Q - SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	Q86 - Activités pour la santé humaine	1,05



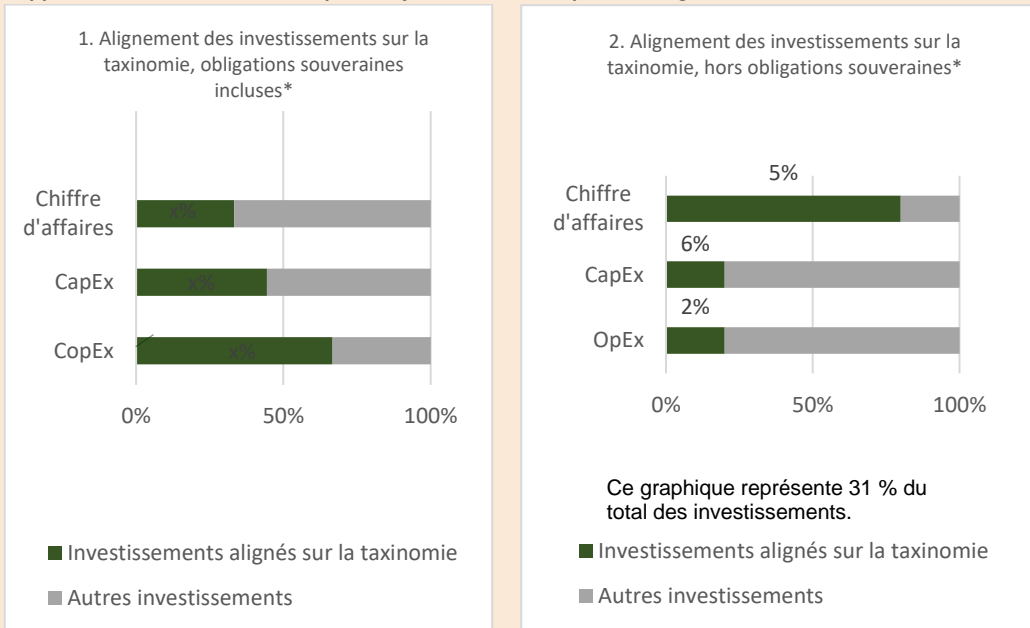
## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

CA (%)	CAPEX (%)	OPEX (%)
5	6	2

Les activités habilitantes permettent à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020 /852.

### Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?

Oui:

Gaz fossile  Energie nucléaire

Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE)2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Les parts des activités permettant directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental et des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables n'ont pas pu être précisément identifiées. Ce travail de ventilation n'a pas été effectué à ce jour.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part des investissements durables dont l'objectif n'est pas conforme à la taxinomie de l'UE représente 11% du compartiment Europe Small. Certains émetteurs ne rendant pas compte de la proportion de leurs activités « vertes », ne sont pas nécessairement « non durables ».



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Un ensemble de règles de classification des activités économiques socialement durables doit être élaboré avec trois objectifs sociaux généraux pour les consommateurs, les employés, les communautés et la société dans son ensemble (travail décent, niveau de vie adéquat et protection des utilisateurs finaux, communautés et sociétés durables).

A date, nous n'avons pas la méthodologie de calcul afin de représenter la part d'investissement durables sur le plan social.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les sociétés citées ci-dessous n'ont pas été notées par manque d'informations communiquées par les sociétés. Elles représentent maximum 10% du compartiment. A fin décembre 2023, nous avons 5% des investissements dans la catégorie « autres ». Ces éléments n'indiquent pas s'il existe des garanties environnementales ou sociales minimales.

IT0005465619	COFLE
FR0000072597	IT LINK
FI4000197934	TOKMANNI
IT0005495335	BIFIRE
DE000A3E5E55	RINGMETALL
FR0000033888	GEVELOT
IT0005531261	GENTILI MOSCONI
IT0005221517	GPI
FR0004159473	HEXAOM



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Dans le cadre du processus de gestion des investissements, le gestionnaire a attribué à chaque société émettrice un score ESG basé sur le cadre ESG défini ;
- Dans le cadre de la gestion de portefeuille, le gestionnaire a rencontré plus de 500 sociétés potentielles dans lesquelles investir. Ces réunions sont l'occasion pour l'équipe d'investissement d'inciter les entreprises à prendre en compte les enjeux de gouvernance, sociaux et environnementaux, à adopter de meilleures pratiques et à offrir plus de transparence ;
- Dans le cadre de la gestion ESG interne, de nouveaux outils ont été évalués et des discussions sont en cours avec le fournisseur actuel de données ESG pour en améliorer la qualité ;
- Publication de l'exposition des compartiments aux Objectifs de développement durable de l'ONU
- Formalisation et publication de nos Principales incidences négatives (PAI) via le reporting European ESG Template (EET).



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur Les indices de l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.